Image not found or type unknown

Succession Enfant né avant mariage

Par **Soloz**, le **31/07/2019** à **03:13**

Slt,mon mari a eu un enfant avant notre mariage,il n'etait pas marié avec la dame mais a reconnu l'enfant.

Notre mariage a eu lieu apres la naissance de cet enfant.nous avons construit une maison ensemble,comme pouvons nous faire pour que si l'un de nous deux decede ,cette maison revienne seulement à nos enfants à nous deux.

Par **janus2fr**, le **31/07/2019** à **08:54**

Bonjour,

Tous les enfants de votre mari sont héritiers au même niveau. En tant qu'enfants, ils sont héritiers réservataires, c'est à dire qu'ils doivent recevoir une part minimale du patrimoine de leur père.

Pour que le premier enfant de votre mari n'hérite pas d'une part de la maison lors de son décès, il faut que votre mari rédige un testament lui léguant autre chose d'une valeur suffisante pour représenter sa part réservataire. Si ce n'est pas possible, donc si votre mari n'a aucun bien de valeur suffisante, son premier enfant héritera bien d'une part de la maison...

Par **Soloz**, le **31/07/2019** à **16:49**

Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés